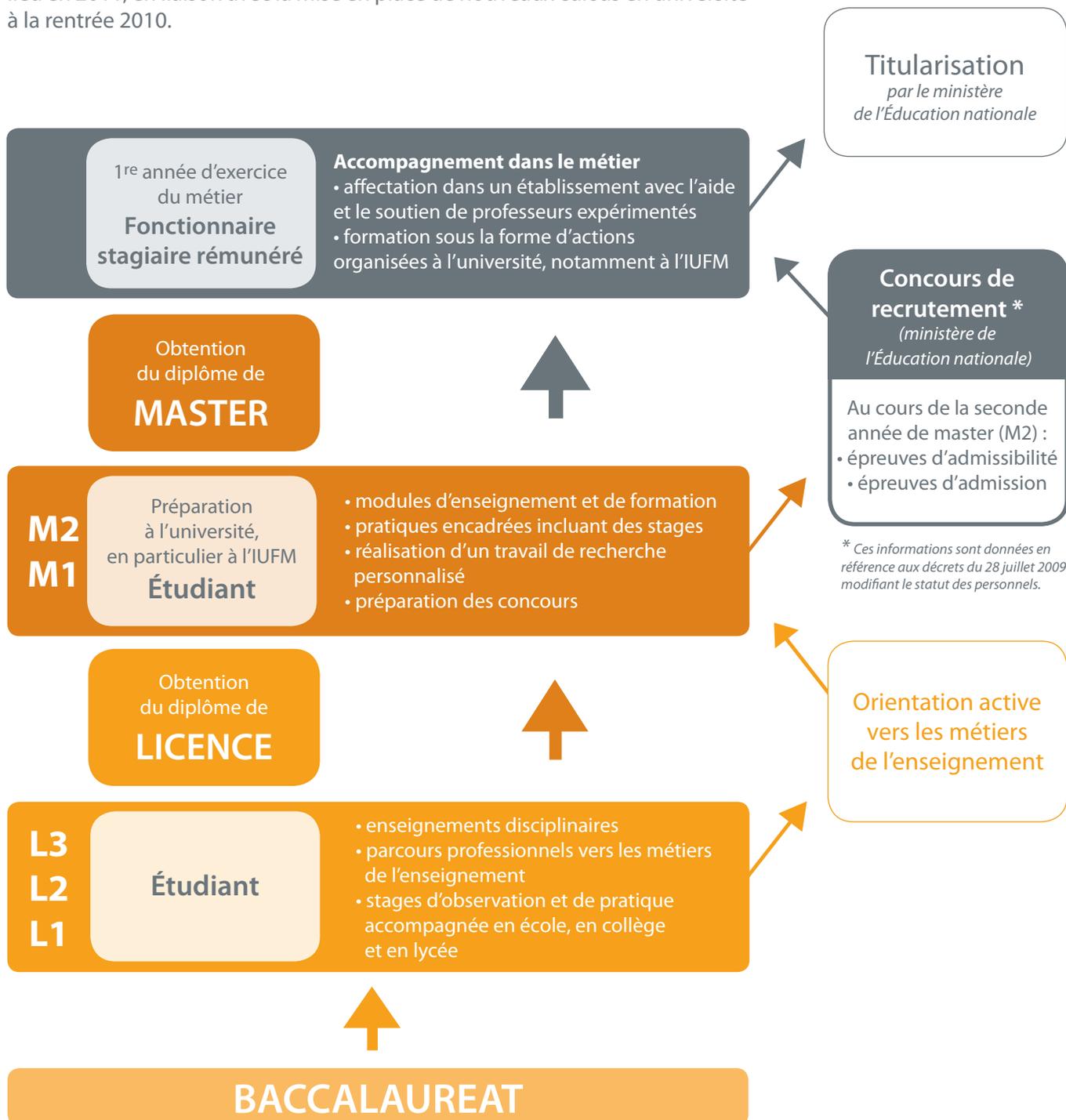


## Se *préparer* et *se former* aux métiers de l'enseignement

Le niveau de recrutement des métiers de l'enseignement se situe désormais au niveau master (bac + 5). La première session des nouveaux concours aura lieu en 2011, en liaison avec la mise en place de nouveaux cursus en université à la rentrée 2010.



## Je souhaite devenir enseignant, quelles études dois-je suivre ?

Pour accéder aux métiers de l'enseignement (professeurs des écoles, professeurs des lycées et collèges, professeurs des lycées professionnels, conseillers principaux d'éducation), il faudra désormais avoir obtenu un master et satisfaire aux épreuves des concours. Titulaire d'un master, ou inscrit en seconde année de master, vous pourrez vous inscrire aux concours organisés par le ministère de l'Éducation nationale. En cas de réussite, votre recrutement définitif sera soumis à la possession de votre diplôme de master. A partir de la rentrée 2010, les universités et leur IUFM, au sein de chaque académie, proposeront une offre de formation adaptée à ces métiers, incluant les deux années de masters.

### ► Le cursus en licence

Dès la deuxième année de licence, certaines universités proposent des modules de sensibilisation et de préprofessionnalisation ou des parcours destinés aux métiers de l'enseignement. Ces modules sont du plus grand intérêt pour les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Les étudiants qui souhaitent s'orienter vers les métiers de l'enseignement seront désormais préparés aux concours de recrutement et formés à l'exercice de leur futur métier dans un parcours universitaire qui se poursuit en master.

### ► Le cursus en master

Un cadrage national des maquettes de masters spécialisés pour la formation aux métiers de l'enseignement sera rendu public par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en décembre 2009. Les universités, en lien avec les IUFM, pourront alors élaborer leurs maquettes qui devront être remises au ministère en avril 2010 pour validation. Ces nouveaux masters seront ouverts à la rentrée 2010.

## Je veux devenir enseignant, que dois-je faire ?

En France, les personnels d'enseignement et d'éducation font partie de la Fonction publique d'État. Ils sont recrutés sur concours du ministère de l'Éducation nationale. La réforme de ces concours entrera en vigueur pour la session 2011. Pour postuler au concours de votre choix, vous aurez à vous inscrire lors de la campagne d'inscription menée par le ministère de l'Éducation nationale, pendant votre seconde année de master\*.

### ► Les contenus des concours

Les épreuves des concours seront précisées par le ministère à partir de décembre 2009. Les contenus de ces nouveaux concours sont définis autour de trois priorités : la culture disciplinaire, la capacité à planifier et organiser un enseignement, la connaissance du service public et de l'éducation.

### ► Le calendrier des épreuves

Les épreuves des concours, organisées par le ministère de l'Éducation nationale, se déroulent en deux étapes : des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales d'admission. Ces deux étapes auront lieu au cours de la seconde année de master (M2), selon un calendrier qui reste à définir. Les futurs enseignants devront justifier, à partir de 2011, de la possession d'un diplôme de master pour pouvoir être recrutés à titre définitif à l'issue des nouveaux concours de recrutement.

## En savoir plus

Se renseigner auprès de l'IUFM de votre académie pour connaître l'offre de formation mise en place dans votre région.

\* Ces informations sont données en référence aux décrets du 28 juillet 2009 modifiant le statut des personnels.